**Source aps Samedi, 11 Mars 2017**

**Début dimanche de l'opération d'octroi des licences d'importation**

ALGER - Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune a fait état, samedi à Alger, du lancement graduel à partir de dimanche (demain) de l'opération d'octroi des licences d'importation des différents produits soumis aux quotas.

L'octroi des licences d'importation débutera demain (dimanche) pour se poursuivre graduellement et concernera les différents produits soumis au régime des quotas, a déclaré le ministre qui assistait à la dernière opération de "coulage de béton" au minaret de la grande Mosquée d'Alger.

A cette occasion, le ministre a réaffirmé que le gouvernement n'a pas interdit et ne compte pas interdire l'importation, ni de produits essentiels ni de luxe, il faut juste, a-t-il dit, définir les besoins pour mettre un terme au gaspillage.

M. Tebboune a mis l'accent, dans ce sens, sur l'importance de la transparence et sur le respect de la loi par l'ensemble des opérateurs et intervenants dans le domaine du commerce extérieur. Il a ajouté que le ministère du Commerce a transmis aux service du Premier ministre pour publication au journal officiel un premier cahier de charges précisant les nouvelles mesures en matière d'importation.

Estimant "insensé de continuer à importer de la mayonnaise, de la moutarde et le Ketchup pour une facture annuelle de prés de 200 millions de dollars ainsi que des "voitures ferrailles" qui ne répondent à aucune spécification, M. Tebboune a indiqué que de "tels montants devraient être consacrés aux priorités du développement, notamment la construction de logements, d'écoles ou de centres de santé".

Concernant le lancement dés dimanche des licences d'importation, le ministre a précisé que le quota d'importation de la banane a été fixé 90.000 tonnes pour le premier semestre de l'année en cours.

"Nous octroierons dés le début de cette semaine des licences d'importation d'un contingent quantitatif de 90.000 tonnes de banane pour le premier semestre et s'il y a lieu d'augmenter ce volume nous le ferons par ponction sur le quota du deuxième semestre", a déclaré M. Tebboune.

Affirmant que l'Etat encouragera les importateurs qui disposent de moyens nécessaires de stockage et de froid car il créeront des postes de travail, M. Tebboune a indiqué que nombreux sont ces exportateurs et l'Etat ne les empêchent pas d'importer à la seule condition de respecter le cahiers de charges et les quotas fixés.

"Nous ne pouvons pas mettre ces importateurs, réguliers et qualifiés, sur le même pied d'égalité que les importateurs opportunistes, qui importent des containers de banane pour les commercialiser au niveau des ports avant même le déchargement", a ajouté le ministre.

La régulation de l'importation, supervisée par le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a pour but essentiel de mettre fin à l'anarchie caractérisant ce secteur et qui est à l'origine d'une véritable hémorragie pour l'économie nationale, a soutenu le ministre qui a affirmé que les mesures prises, visent à protéger le produit national et les producteurs locaux.

Il a rappelé, à ce propos, les grandes quantités de produits électroménagers "non conformes" et "qui menacent la santé publique, causant dans de nombreux cas des décès".

Pour ce faire, le nouveau cahier des charges a fixé de nouvelles normes et exige à ce que tous les produits soumis à l'importation, soient conformes aux standards européens, a encore affirmé le ministre.

"Les climatiseurs importés consomment trois fois plus d'énergie", a-t-il dit, ajoutant qu'avec de tels produits, la demande est si forte qu'il est difficile de la satisfaire.

Les mesures réglementaires sont à même de permettre d'assainir le secteur des pseudo-importateurs, qui ne sont pas du métier et dont le seul souci est le gain rapide, au dépend de la santé publique, a encore ajouté M. Tebboune.

Par ailleurs, et concernant la spéculation sur les prix des produits alimentaires à large consommation, tels que la pomme de terre, le ministre a rappelé la dernière opération de lutte contre ce fléau enregistrée au niveau de la wilaya de Ain Defla, où quelque 21 000 tonnes de ce légume a été saisie.

Ce stockage faisait partie du plan d'un réseau spécialisé dans le monopole et la spéculation qui sont derrière la flambée des prix, qui ont atteint les 120 DA/KG dans certains marchés, a-t-il précisé.

A ce propos, M. Tebboune a estimé que le prix réel de la pomme de terre, dont la production est en abondance, est de 45 DA, mais les spéculateurs sont nombreux et c'est la cause de la hausse frénétique des prix.

"L'Etat sévira contre tous ceux qui portent atteinte aux besoins essentiels de consommation du citoyen", a averti le ministre.

**Source aps Jeudi, 09 Mars 2017**

**Les conditions d'octroi des licences d'importation de la banane en 2017 fixées**

ALGER - Le ministère du commerce a annoncé mercredi dans un communiqué les conditions d'octroi des licences d'importation de la banane pour l'année 2017 dont l'obligation pour l'importateur de disposer d'investissements dans la production et le conditionnement de fruits.

Les opérateurs économiques désirant importer de la banane doivent se conformer à plusieurs normes professionnelles pour bénéficier de la licence d'importation pour l'année 2017 et du quota fixé par le ministère, précise le communiqué.

L'importateur de bananes doit justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au minimum dans la pratique de cette activité, bilans fiscaux annuels à l'appui, souligne le même communiqué.

Il doit disposer de moyens de transport nécessaires et d'entrepôts de stockage, de froid et de mûrissage et d'investissements, au nom de la société, dans la production et le conditionnement de fruits.

Il doit importer le fruit du pays d'origine, de manière régulière et directe, sans intermédiaire, avec obligation d'assurer le transport via des navires aménagés à cet effet.

Il est, également, fait obligation à l'importateur de s'assurer de la qualité du produit importé et de sa conformité aux normes phytosanitaires, outre l'obligation de proposer le produit à la consommation à des prix raisonnables et stable.

Le ministère tend, à travers ces normes décidées lors d'une réunion de concertation avec les principaux opérateurs activant dans l'importation de bananes, à permettre aux autorités publiques de réguler cette activité et d'en maitriser les opérations commerciales.

Les opérateurs postulant à l'importation de la banane sont invités à retirer le cahier des charges et à prendre connaissance des documents administratifs nécessaires, à partir du site électronique du ministère du commerce, durant la période allant du 11 au 14 mars en cours.

Les dossiers sont déposés au niveau des directions de commerce dans la wilaya de résidence de l'opérateur, selon la même source.

Les importations nationales de bananes ont atteint 142,3 millions de dollars en 2016 contre 182,2 millions de dollars en 2015.

Le ministère du commerce avait soumis, début 2016, les activités d'importation des véhicules, du ciment et du rond à béton à l'obtention de licences.

Les opérateurs économiques désireux d'importer ces produits doivent obtenir une licence d'importation et se conformer aux quotas fixés par le ministère.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale visant le contrôle de la facture des importations, la régulation du marché et la protection du produit national.